

DEPARTEMENT de la Moselle  ARRONDISSEMENT de Sarrebourg  <b>PETR</b> <b>Pays de Sarrebourg</b>	<h1>PROCES-VERBAL</h1> <h2>Du COMITE SYNDICAL</h2> <h3>Séance du Comité Syndical</h3>
Nombre de membres dont le Comité Syndical doit être composé : 34  Nombre de Délégués en exercice : 34  Nombre de Délégués assistant à la séance : 20	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 janvier, à 18 heure(s), les Membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Sarrebourg désignés par leurs Conseillers Communautaires respectifs, se sont réunis à la Pépinière d'entreprise de Sarrebourg, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Camille ZIEGER, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués Titulaires :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>				
<b>Nom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Absent</b>	<b>Suppléance / Procuration</b>
Antoine ALLARD	X			
Didier CABAILLOT	X			
Jean-Luc CHAIGNEAU		X		
Fabien DI FILIPPO	X			
Stéphane ERMANN	X			
Gérard FIXARIS	X			
Gilbert FIXARIS	X			
Christian FRIES	X			
Janique GUBELMANN	X			
Ernest HAMM	X			
Jacky HICK	X			
Denis HILBOLD	X			
Jean-Luc HUBER		X		
Régis IDOUX	X			
Jean-Pierre JULY	X			
Bernard KALCH		X		
Franck KLEIN		X		
Roland KLEIN	X			
Gérard LEYENDECKER		X		
Jean-Louis MADELAINE		X		
Nadine MEUNIER-ENGELMANN		X		
Philippe MOUTON		X		
Martine PELTRE	X			
Mathieu POIROT	X			
Jean-Luc RONDOT		X		
Jean-Jacques SCHEFFLER	X			
Michel SCHIBY	X			
Sylvie SCHITTLY		X		
Marielle SPENLE		X		
Jean-Marc TRIACCA		X		
Christian UNTEREINER		X		
Eric WEBER	X			
Camille ZIEGER	X			

Une liste d'émargement est soumise aux membres présents.

**Assistaient également à la séance :**

- Catherine GOSSE – Directrice du PETR
- Marie-Christine KARAS – Responsable Pôle Aménagement

## I. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

### 1. Nomination d'un secrétaire de séance (Délibération n°20240115\_DEL\_001)

Conformément à la réglementation en vigueur, les délégués syndicaux nomment Catherine Gosse en tant que secrétaire de séance.

Après présentation, Après en avoir délibéré,  
Adopté à l'unanimité.

#### Résultats du vote :

VOTANTS : 20	POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 2. Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 29 novembre 2023 (Délibération n°20240115\_DEL\_002)

Conformément au règlement intérieur en vigueur et constatant qu'aucune modification rédactionnelle n'a été signalée, le Président soumet pour approbation, le Procès-Verbal du Comité syndical réuni le 29 novembre 2023 et transmis par mail aux délégués syndicaux le 19 décembre 2023.

Après présentation, Après en avoir délibéré,  
Adopté à l'unanimité.

#### Résultats du vote :

VOTANTS : 20	POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

## II. RESSOURCES HUMAINES

### 3. Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (Délibération n°20240115\_DEL\_003)

#### Rapport du Président :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2016-596 du 12 Mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B,  
Vu la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet afin d'assurer les missions de Conseiller Environnement, Ambassadeur du Tri,  
Vu la création de poste n° V057231201276302001 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Moselle,

#### Monsieur le Président propose au Conseil Syndical :

- De créer un poste permanent à temps complet d'Adjoint Technique à compter du 15/01/2024,
- Que le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- Qu'il sera chargé des fonctions de Conseiller Environnement, Ambassadeur du Tri,
- Que la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Ordures Ménagères 2024,

#### Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 Janvier 2024 :

##### > Emplois Permanents à temps Complet :

Intitulé	Nb postes créés	Nb postes pourvus
<b>Service Technique</b>		
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe (B)	1	1
Agent de Maîtrise (C)	1	0
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	1	1
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe (C)	3	2
Adjoint Technique (C)	4	4
	<b>10</b>	<b>8</b>

Service Administratif		
Attaché Principal (A)	1	1
Attaché (A)	6	5
Rédacteur Principal de 1ère classe (B)	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe (B)	1	1
Rédacteur (B)	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (C)	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe (C)	3	0
Adjoint Administratif (C)	4	4
	<b>19</b>	<b>15</b>

➤ Emplois Permanents à temps Non Complet :

Intitulé	Nb postes créés	Effectifs
/	0	0

Après présentation, Après en avoir délibéré,  
Adopté à l'unanimité.

**Résultats du vote :**

VOTANTS : 20	POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

**4. Création d'un grade de Rédacteur Principal 1ère classe pour le poste de Coordinateur du PAT suite à un détachement (suppression du grade d'Ingénieur et création de celui de Rédacteur Principal 1ère classe à temps complet) au 15/01/2024 (Délibération n°20240115\_DEL\_004)**

Rapport du Président :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°90-127 du 9 février 1990 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la création de poste n° V057231201276959001 effectuée auprès du Centre de Gestion de la Moselle,

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que le détachement d'un fonctionnaire de la Ville de Paris sur le poste de Coordinateur du Projet Alimentaire Territorial au 15/01/2024 justifie la modification du grade afférent au poste en supprimant le grade d'Ingénieur détenu par l'ancien agent en poste et en créant celui de Rédacteur Principal 1ère classe à temps complet à compter de cette même date.

**Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 Janvier 2024 :**

➤ Emplois Permanents à temps Complet :

Intitulé	Nb postes créés	Nb postes pourvus
<b>Service Technique</b>		
Ingénieur (A)	0	0
Technicien Principal 1ère classe (B)	1	1
Agent de Maîtrise (C)	1	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe (C)	1	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe (C)	3	2
Adjoint Technique (C)	4	4
	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Service Administratif</b>		
Attaché Principal (A)	1	1
Attaché (A)	6	5
Rédacteur Principal de 1ère classe (B)	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe (B)	1	1
Rédacteur (B)	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (C)	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe (C)	3	0
Adjoint Administratif (C)	4	4
	<b>19</b>	<b>15</b>

➤ Emplois Permanents à temps Non Complet :

Intitulé	Nb postes créés	Effectifs
/	0	0

**Il est proposé aux délégués du Conseil Syndical :**

- D'adopter la proposition du Président,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Après présentation, Après en avoir délibéré,  
Adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 20	POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------	-----------	------------	----------------

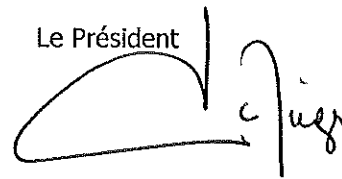
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président remercie les délégués syndicaux et lève la séance à 18H35.

Le secrétaire de séance



**Catherine GOSSE**

Le Président



**Camille ZIEGER**